

## **ANNEXE 2 - INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION**

### **Droit de rétractation**

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la signature du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier à GOTOPERMIS (adresse: 18 RUE RASPAIL - 92300

LEVALLOIS-PERRET) votre décision de rétractation du présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### **Effets de rétractation**

En cas de rétractation, les paiements qui auraient été reçus sont remboursés sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Information sur l'obligation du consommateur de payer des frais lorsque celui-ci exerce son droit de rétractation d'un contrat de prestation de service dont il a demandé expressément le commencement d'exécution avant la fin du délai de rétractation;

Conformément aux dispositions de la Caisse des dépôts et consignation, vous pouvez expressément demander le commencement d'exécution avant la fin du délai de rétractation en démarrant la formation avant cette date : début des cours théoriques ou des cours de conduite. Dans cette hypothèse, vous êtes informé qu'en cas de rétractation, vous serez remboursé des prestations réglées et non réalisées.